



# ROTARY DISTRICT 1780 Rhône-Alpes Mont Blanc



## PRIX SERVIR 2009 2010

**Responsable :** François BARBE ( RC Annonay )  
134 rue des ravelles Clémencieux 07430 Vernosc les Annonay  
Tel : 04.75.33.00.47 Port : 06.70.19.99.84 E-mail [francoisbarbe07@orange.fr](mailto:francoisbarbe07@orange.fr)

### **Définition :**

Ce prix a été institué pour valoriser et récompenser des actes de civisme, de courage ou de dévouement notoire accomplis. Il est destiné à distinguer ceux ou celles qui se mettent au service des autres et méritent à ce titre notre reconnaissance.

Il est important que celui ou celle qui aura sauvé une vie ou un bien, ou qui aura consacré une partie de sa vie en faveur des enfants, des personnes âgées ou handicapés, soit honoré par le Rotary et reconnu par le public.

### **Candidat :**

Toute personne qui se dévoue par un acte isolé de courage ou par une action menée au sein d'une Association caritative ou isolément en faveur de personne dans le besoin.

L'année rotarienne étant axée sur les **jeunes**, la limite d'âge du candidat est fixée à 35 ans.

### **Le Club :**

Chaque club décide de choisir une action remarquable menée par une personne ou une association et décide de l'attribution d'un prix servir à son niveau, et peut proposer son lauréat au prix servir du District. Ces personnes doivent faire honneur aux valeurs du Rotary et s'être dévouées aux autres dans la discrétion et l'abnégation.

Le club qui présentera un candidat au Prix Servir du District devra préalablement avoir décerné son prix à l'intérieur de son club.

Le club demandera au candidat sélectionné d'être présent le jour de la remise du Prix, ou à défaut d'être représenté. .

### **Le Prix :**

Selon l'importance et le nombre de candidatures, il peut être transformé en plusieurs prix.

Dotation globale du district fixé à : 4.000 €

### **Jury :**

Présidé par le gouverneur, un ancien gouverneur, assisté par un ADG, un invité au choix du gouverneur, une personne extérieure non rotarienne sélectionnée et moi-même.

### **Remise des Prix :**

Samedi 29 mai 2010 à l'Ecole supérieure du commerce de Grenoble, en même temps que les autres Prix.

### **Les dossiers :**

Ils devront contenir les renseignements et documents suivants :

- Etat civil de la personne à récompenser, adresse.
- Nom et siège de l'association ainsi que du président dans ce cas spécifique.
- Explications sur le parcours,
- Sur l'action proprement dite,
- Sur l'impact de cette action
- Eventuellement, articles de presse, témoignages justifiant de la réalité de l'action.

Date limite d'envoi des dossiers au responsable : 15 avril 2010.